

Formation utilisation et vérification des échelles, escabeaux, marchepieds, PIR, PIRL

Formez vos équipes à utiliser et à vérifier en sécurité les échelles, escabeaux, marchepieds, PIR et PIRL. Cette formation pratique permet aux participants d'identifier les risques de chute, de choisir l'équipement adapté, de contrôler son état, de l'installer et de l'utiliser correctement, puis de détecter les anomalies nécessitant sa mise hors service. Elle contribue à prévenir les accidents, à harmoniser les pratiques et à améliorer la traçabilité des vérifications au sein de l'entreprise.

Présentiel - Synchron

Objectifs

Sécuriser l'utilisation des échelles, escabeaux, marchepieds, PIR et PIRL en formant les participants au choix, à l'installation, à l'utilisation et à la vérification de ces équipements.

Cette formation vise à renforcer les bons réflexes sur le terrain, à prévenir les risques de chute de hauteur, à améliorer les contrôles avant utilisation et à détecter rapidement les anomalies susceptibles de compromettre la sécurité.

Elle permet également à l'entreprise d'harmoniser les pratiques de ses équipes, d'organiser la mise à l'écart du matériel défectueux, d'améliorer la traçabilité des vérifications et de contribuer à sa démarche globale de prévention des risques professionnels.

Les + métier

Formation utilisation et vérification des échelles, escabeaux, marchepieds, PIR et PIRL à Lyon. Prévenez les chutes et sécurisez vos équipes.



Public Visé

Personnel amené à utiliser des échelles, escabeaux, marchepieds, PIR ou PIRL dans le cadre de son activité professionnelle, pour accéder ponctuellement à une zone en hauteur ou réaliser des interventions temporaires de faible hauteur.

Cette formation s'adresse notamment aux agents techniques, personnels de maintenance, agents d'exploitation, personnels du BTP, services techniques, collectivités, entreprises industrielles, artisans, techniciens, opérateurs, magasiniers ou salariés amenés à utiliser ces équipements sur site.



Elle concerne les personnes devant être capables de choisir l'équipement adapté, vérifier son état apparent, l'installer correctement, assurer sa stabilité, l'utiliser en sécurité et identifier les situations nécessitant l'arrêt de l'utilisation ou le recours à un moyen d'accès plus adapté.



Pré Requis

Aucune connaissance préalable spécifique n'est requise pour suivre cette formation.

Le participant doit toutefois :

- être amené à utiliser ou à vérifier des échelles, escabeaux, marchepieds, PIR ou PIRL dans le cadre de son activité professionnelle ;
- comprendre les consignes de sécurité écrites et orales nécessaires au bon déroulement de la formation ;
- être en capacité de participer aux exercices pratiques de vérification, d'installation, de stabilisation, de montée, de descente et d'utilisation des équipements ;
- disposer d'une tenue de travail adaptée et des équipements de protection individuelle nécessaires, notamment des chaussures de sécurité, des gants et, selon l'environnement, un casque ;
- signaler avant la formation toute restriction médicale, difficulté d'équilibre, appréhension importante de la hauteur ou situation particulière susceptible de limiter sa participation aux exercices pratiques.

L'employeur doit s'assurer de l'aptitude du salarié à utiliser ces équipements dans le cadre des missions confiées et des conditions réelles de travail.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les risques et les limites liés à l'utilisation des échelles, escabeaux, marchepieds, PIR et PIRL.

Choisir l'équipement adapté à la tâche, à la hauteur d'intervention, à la durée d'utilisation et à l'environnement de travail.

Vérifier l'état apparent du matériel avant utilisation et contrôler ses principaux composants et dispositifs de sécurité.

Installer, déployer, stabiliser et sécuriser les équipements conformément aux notices des fabricants et aux consignes de l'entreprise.

Monter, descendre et utiliser les équipements en sécurité en adoptant les postures et les comportements appropriés.

Détecter les anomalies, mettre à l'écart tout équipement non conforme et renseigner les documents de vérification afin d'assurer la traçabilité des contrôles.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : UtilEchelEscaMa-20260814

Parcours pédagogique

Accueil et présentation de la formation

- Présentation du formateur, des participants et des objectifs de la formation.
- Recueil des attentes et des situations de travail rencontrées par les participants.
- Présentation du déroulement de la formation, des moyens pédagogiques et des modalités d'évaluation.
- Rappel des consignes de sécurité applicables pendant les exercices pratiques. Réglementation et principes de prévention
- Rappel des principes généraux de prévention applicables aux travaux temporaires en hauteur.
- Priorité donnée aux équipements de travail assurant une protection collective.
- Distinction entre un moyen d'accès et un poste de travail en hauteur.
- Conditions exceptionnelles permettant l'utilisation d'une échelle, d'un escabeau ou d'un marchepied comme poste de travail.
- Responsabilités de l'employeur et du salarié.
- Importance de l'évaluation préalable des risques et du choix d'un équipement adapté.
- Prise en compte des notices des fabricants et des consignes de sécurité de l'entreprise.

Les échelles, escabeaux et marchepieds ne doivent pas être utilisés comme postes de travail, sauf impossibilité technique de recourir à une protection collective ou lorsque le risque est faible et que les travaux sont courts et non répétitifs. Risques liés à l'utilisation des équipements

- Identification des risques de chute de hauteur.
 - Risques de glissement, de basculement, de renversement, de rupture ou de perte d'équilibre.
 - Risques liés à un mauvais choix, à une installation incorrecte ou à une utilisation détournée de l'équipement.
 - Risques liés au transport, à la manutention et au déplacement du matériel.
 - Risques liés à l'environnement de travail : sol irrégulier, dénivelé, obstacles, circulation, ouverture de porte, coactivité ou encombrement.
 - Prise en compte des conditions météorologiques lors des utilisations en extérieur.
 - Risques liés à la proximité d'installations ou de conducteurs électriques.
 - Conséquences possibles d'un accident lors d'un accès ou d'une intervention temporaire en hauteur.
 - Importance de l'analyse de la situation de travail avant toute utilisation. Présentation et choix des équipements
 - Présentation des échelles simples, transformables ou à coulisse.
 - Présentation des escabeaux et des marchepieds.
 - Présentation des plateformes individuelles roulantes – PIR.
 - Présentation des plateformes individuelles roulantes légères – PIRL.
 - Identification des principaux composants et dispositifs de sécurité.
 - Caractéristiques, avantages, usages et limites de chaque équipement.
 - Lecture des informations, pictogrammes, marquages et notices des fabricants.
 - Prise en compte de la charge maximale admissible et du nombre d'utilisateurs autorisé.
 - Choix de l'équipement selon la tâche, la hauteur d'intervention, la durée d'utilisation et l'environnement de travail.
 - Identification des situations nécessitant le recours à une plateforme, un échafaudage, une nacelle ou un autre équipement assurant une meilleure protection collective. Vérification du matériel avant utilisation
 - Identification du matériel et contrôle de son état général.
 - Vérification de la présence et de la lisibilité des marquages et consignes d'utilisation.
 - Contrôle des montants, marches, échelons, plateformes et accès.
 - Recherche de fissures, déformations, corrosion, usure, jeu anormal, salissures ou éléments manquants.
 - Vérification des patins antidérapants et des points d'appui.
 - Contrôle des articulations, charnières, sangles, compas et dispositifs de verrouillage.
 - Vérification des stabilisateurs et des dispositifs empêchant le glissement ou le basculement.
 - Contrôle des cordes, poulies, crochets, guides et systèmes d'immobilisation des échelles à coulisse.
 - Vérification des garde-corps, portillons, plinthes et plateformes des PIR et PIRL.
 - Contrôle des roues, freins et dispositifs d'immobilisation des équipements roulants.
 - Recherche de réparations improvisées ou de modifications non prévues par le fabricant.
 - Conduite à tenir en cas d'anomalie, de détérioration ou de doute sur la sécurité du matériel. Organisation des vérifications et traçabilité
 - Différence entre le contrôle réalisé avant chaque utilisation et la vérification organisée par l'entreprise.
 - Définition d'une méthode de vérification adaptée à chaque catégorie d'équipement.
 - Utilisation des notices des fabricants, des procédures internes et des fiches de contrôle.
 - Identification individuelle des équipements : numéro d'inventaire, type, marque ou modèle.
 - Vérification méthodique des différents composants et dispositifs de sécurité.
 - Identification des défauts pouvant compromettre la stabilité, la résistance ou la sécurité de l'utilisateur.
 - Classement du résultat : équipement utilisable, équipement à surveiller, équipement à réparer ou équipement à mettre hors service.
 - Renseignement d'une fiche de vérification ou d'un registre de suivi.
 - Enregistrement de la date, du résultat du contrôle, des anomalies constatées et des actions engagées.
 - Signalement, identification et mise à l'écart immédiate d'un équipement défectueux.
 - Suivi des réparations, remplacements ou décisions de réforme du matériel.
 - Interdiction de remettre en service un équipement tant que sa sécurité n'est pas rétablie.
- ### Installation et stabilisation des équipements
- Vérification de l'environnement avant l'installation.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : UtilEchelEscaMa-20260814

- Contrôle de la résistance, de la stabilité, de l'horizontalité et de la propreté du sol.
- Délimitation ou sécurisation de la zone d'intervention lorsque cela est nécessaire.
- Prise en compte des circulations de personnes, de véhicules et d'engins.
- Éloignement des ouvertures, portes, zones de passage ou obstacles susceptibles de déstabiliser l'équipement.
- Installation des échelles sur des appuis stables, résistants et adaptés.
- Respect de l'inclinaison et des conditions d'installation prévues par le fabricant.
- Mise en œuvre des dispositifs empêchant le glissement ou le basculement de l'échelle.
- Immobilisation des différents plans d'une échelle transformable ou à coulisse.
- Respect du recouvrement nécessaire entre les plans d'une échelle à coulisse.
- Dépassement suffisant de l'échelle utilisée comme moyen d'accès, sauf dispositif équivalent garantissant une prise sûre.
- Ouverture complète et verrouillage des escabeaux.
- Déploiement des stabilisateurs des PIR et PIRL.
- Blocage des roues et mise en place des freins avant l'accès à la plateforme.
- Vérification finale de la stabilité avant toute montée.

La réglementation impose notamment que les équipements soient installés de manière stable, que les échelles portables soient protégées contre le glissement et le basculement et que les échelles d'accès dépassent en principe le niveau d'accès d'au moins un mètre. Utilisation en sécurité

- Vérification de l'équipement immédiatement avant son utilisation.
- Respect de la destination et des conditions d'emploi prévues par le fabricant.
- Montée et descente face à l'équipement.
- Maintien permanent d'une prise et d'appuis sûrs.
- Positionnement du corps afin de conserver son équilibre.
- Interdiction des déports latéraux excessifs et des postures dangereuses.
- Descente et repositionnement de l'équipement lorsque la zone de travail ne peut pas être atteinte en sécurité.
- Respect des limites d'accès, des marches ou échelons interdits et de la hauteur maximale d'utilisation.
- Respect de la charge maximale admissible.
- Utilisation par une seule personne, sauf indication contraire du fabricant.
- Transport exceptionnel de charges légères et peu encombrantes ne compromettant pas la sécurité de la montée ou de la descente.
- Interdiction d'utiliser des moyens improvisés pour augmenter la hauteur de travail.
- Interdiction de déplacer une PIR ou une PIRL lorsqu'une personne se trouve sur la plateforme.
- Maintien en position fermée des portillons et dispositifs de protection pendant l'utilisation.
- Utilisation des équipements de protection individuelle imposés par l'environnement de travail.
- Arrêt immédiat de l'utilisation en cas d'instabilité, de détérioration, de changement des conditions de travail ou de situation dangereuse.

Les échelles doivent être utilisées de manière à permettre une prise et un appui sûrs ; le port de charges doit rester exceptionnel et ne pas empêcher le maintien d'une prise sûre. Entretien, stockage et maintien en état

- Nettoyage des marches, échelons, plateformes, roues et dispositifs de sécurité.
- Maintien des équipements exempts de graisse, huile, boue, peinture ou produits susceptibles de masquer un défaut ou de provoquer un glissement.
- Stockage dans un endroit adapté, sec et protégé des chocs.
- Protection du matériel contre l'humidité, les produits chimiques, les rayonnements UV et les températures excessives.
- Prévention des déformations lors du transport et du rangement.
- Respect des instructions d'entretien et de maintenance du fabricant.
- Interdiction des modifications, perçages, soudures ou réparations improvisées.
- Réalisation d'un nouveau contrôle après une chute, un choc, une détérioration ou un événement susceptible d'avoir affecté l'équipement.
- Signalement de toute anomalie constatée pendant l'utilisation. Mises en situation pratiques
- Identification des différents équipements et de leurs composants.
- Analyse de plusieurs situations de travail et choix de l'équipement le plus adapté.
- Vérification pratique d'échelles, d'escabeaux, de marchepieds, de PIR et de PIRL.
- Utilisation d'une grille ou d'une fiche de vérification.
- Recherche et identification d'anomalies ou de défauts visibles.
- Installation et stabilisation des équipements.
- Mise en œuvre des stabilisateurs, verrouillages, freins et dispositifs de sécurité.
- Exercices de montée, de descente et de positionnement en sécurité.
- Utilisation d'une échelle comme moyen d'accès.
- Utilisation d'un escabeau ou d'un marchepied dans une situation de travail représentative.
- Accès et utilisation d'une PIR ou d'une PIRL.
- Analyse de situations conformes et non conformes.
- Décision de maintien en service, de signalement ou de mise à l'écart du matériel.
- Renseignement des documents de vérification et de traçabilité.
- Correction des pratiques et rappel individualisé des consignes de sécurité. Évaluation des acquis
- Questions orales et échanges tout au long de la formation.
- Test de connaissances ou QCM final.
- Évaluation formative pendant les exercices pratiques.
- Observation du participant lors du choix, de la vérification, de l'installation et de l'utilisation des équipements.
- Évaluation de la capacité à identifier les anomalies et les situations dangereuses.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : UtilEchelEscaMa-20260814

- Évaluation de la capacité à renseigner une fiche de vérification et à mettre à l'écart un équipement non conforme.
- Bilan de la formation et rappel des principaux points de vigilance.
- Remise d'une attestation de fin de formation, sous réserve de participation effective et de réalisation des évaluations prévues.

Méthodes pédagogiques

La formation alterne apports théoriques, échanges avec les participants, démonstrations techniques et mises en situation pratiques.

Les méthodes pédagogiques utilisées comprennent :

- des exposés interactifs sur les risques liés à l'utilisation des échelles, escabeaux, marchepieds, PIR et PIRL, ainsi que sur les principes de prévention des chutes ;
 - des échanges avec les participants à partir de leurs situations de travail et des équipements utilisés dans leur activité professionnelle ;
 - des démonstrations réalisées par le formateur portant sur le choix, le contrôle, l'installation, le déploiement, la stabilisation et l'utilisation des équipements ;
 - des exercices pratiques de vérification des différents composants et dispositifs de sécurité ;
 - des mises en situation permettant aux participants d'installer, de stabiliser, de monter, de descendre et d'utiliser les équipements en sécurité ;
 - l'analyse de situations dangereuses, de défauts ou d'anomalies liés au matériel et à l'environnement de travail ;
 - des exercices de détection des non-conformités, de mise à l'écart du matériel défectueux et de renseignement des documents de vérification ;
 - une évaluation formative réalisée lors des exercices pratiques ;
 - un QCM permettant de vérifier l'acquisition des connaissances.
- La pédagogie est active et participative afin de permettre aux participants d'acquérir les bons réflexes de sécurité, de contrôler l'état des équipements et d'utiliser correctement les échelles, escabeaux, marchepieds, PIR et PIRL dans leur environnement professionnel.**

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques mis à disposition des participants comprennent :

- un support de cours EVINCEL consacré à l'utilisation, au contrôle et à la vérification des échelles, escabeaux, marchepieds, plateformes individuelles roulantes (PIR) et plateformes individuelles roulantes légères (PIRL) ;
- des supports visuels : photographies, vidéos, schémas, exemples de situations professionnelles et retours d'expérience ;
- un ordinateur, un vidéoprojecteur et des moyens de diffusion adaptés ;
- les notices d'utilisation et les recommandations des fabricants ;
- un ensemble représentatif d'échelles, d'escabeaux, de marchepieds, de PIR et de PIRL permettant la réalisation des démonstrations et des exercices pratiques ;
- des équipements ou supports pédagogiques permettant d'identifier les principaux composants : montants, marches, échelons, plateformes, garde-corps, stabilisateurs, patins, articulations, verrouillages, roues et freins ;
- des exemples de défauts, d'usures et de non-conformités présentés sur des équipements neutralisés, des photographies ou des supports pédagogiques sécurisés ;
- des fiches de contrôle avant utilisation, des grilles de vérification, des registres de suivi et des supports de traçabilité ;
- des moyens de signalement et de mise à l'écart du matériel défectueux : étiquettes, marquages ou supports d'identification ;
- une zone sécurisée permettant les exercices d'installation, de déploiement, de stabilisation, de montée, de descente et d'utilisation des équipements ;
- les équipements de protection individuelle nécessaires aux exercices pratiques, notamment les chaussures de sécurité, les gants et, selon l'environnement, le casque ;
- des questionnaires, exercices d'application et grilles d'évaluation permettant de vérifier l'acquisition des connaissances et des compétences.

Ces moyens permettent aux participants d'acquérir les connaissances et les gestes nécessaires pour choisir, contrôler, installer, utiliser et vérifier les échelles, escabeaux, marchepieds, PIR et PIRL, ainsi que pour détecter, signaler et mettre à l'écart tout équipement présentant une anomalie.

Modalités de suivi

La formation est réalisée en présentiel synchrone.

Le suivi de l'assiduité et de la progression du participant est assuré par :

- l'émargement des participants et du formateur par demi-journée ;
- la présence effective du participant pendant les séquences théoriques et pratiques ;
- la participation aux échanges, aux questions orales et aux analyses de situations professionnelles ;
- l'observation continue du participant par le formateur lors des exercices pratiques ;
- le suivi de la participation aux mises en situation portant sur le choix, le contrôle, l'installation, la stabilisation et l'utilisation des échelles, escabeaux, marchepieds, PIR et PIRL ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : UtilEchelEscaMa-20260814

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- l'observation de la capacité du participant à détecter une anomalie, à mettre à l'écart un équipement défectueux et à renseigner une fiche de vérification ;

- la réalisation d'un QCM d'évaluation des connaissances ;

- l'évaluation formative du participant lors des exercices pratiques.

Ces moyens permettent de vérifier l'implication du participant, sa compréhension des risques liés à l'utilisation de ces équipements et sa capacité à appliquer les règles de sécurité, de contrôle et de traçabilité.

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est remise au participant, sous réserve de sa participation effective et de la réalisation des évaluations prévues.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en prévention des risques liés au travail en hauteur, à l'utilisation des moyens d'accès temporaires et à la sécurité lors de l'utilisation des échelles, escabeaux, marchepieds, PIR et PIRL.

☐

Intervenant disposant d'une expérience dans l'identification des risques de chute, la vérification du matériel, le choix de l'équipement adapté, l'installation, la stabilisation et l'utilisation sécurisée des équipements d'accès ou de travail temporaire en hauteur.

☐

Le formateur anime la formation à partir d'apports théoriques, d'échanges, de démonstrations techniques, d'exercices pratiques et de mises en situation adaptées aux conditions réelles d'utilisation sur site.



Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation par le formateur, au moyen de questions orales, d'échanges, d'exercices pratiques et d'observations lors des mises en situation.

Elle comprend :

- une évaluation théorique sous forme de QCM portant sur les risques de chute, le choix des équipements, les règles d'installation et d'utilisation, les contrôles avant emploi, les principes de vérification et les critères de mise hors service ;
- une évaluation formative lors de la partie pratique, permettant de vérifier la capacité du participant à choisir, installer, stabiliser et utiliser une échelle, un escabeau, un marchepied, une PIR ou une PIRL en sécurité ;
- une observation du participant lors du contrôle des différents composants, de la détection des anomalies et de la réalisation des exercices de montée, de descente et d'utilisation ;
- une mise en situation permettant d'évaluer la capacité du participant à renseigner une fiche de vérification, signaler une non-conformité et mettre à l'écart un équipement défectueux ;
- une appréciation individuelle des acquis par le formateur au regard des objectifs pédagogiques définis.

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est remise au participant, sous réserve de sa participation effective et de la réalisation des évaluations prévues.

Moyens à mettre en oeuvre

Pour les formations réalisées dans les locaux EVINCEL, aucun moyen pédagogique spécifique n'est à fournir par le client, sauf demande particulière précisée lors de la convocation.

☐

Pour les formations réalisées en intra-entreprise dans les locaux du client, celui-ci devra mettre à disposition

☐

une salle adaptée au nombre de participants, équipée de tables, chaises, prises électriques et d'un espace permettant la projection du support de formation ;

les équipements utilisés habituellement par les salariés : échelles, escabeaux, marchepieds, PIR et/ou PIRL ;

une zone pédagogique sécurisée permettant les exercices de vérification, d'installation, de stabilisation, de montée, de descente et d'utilisation ;

les notices fabricants, consignes internes ou procédures d'utilisation des équipements lorsqu'elles existent ;

les équipements de protection individuelle nécessaires aux exercices pratiques : chaussures de sécurité, gants, casque ou tout autre EPI imposé par le site ;

un environnement permettant de travailler les bons appuis, la stabilité, la mise en place des équipements et les conditions réelles d'utilisation sans exposition dangereuse des participants ;

un interlocuteur référent sur site pouvant faciliter l'accès aux locaux, au matériel, aux documents internes et à la zone de mise en pratique.

☐

Les équipements, zones d'exercice et moyens mis à disposition doivent être en bon état apparent, accessibles, sécurisés et permettre la réalisation des exercices dans des conditions pédagogiques adaptées.

☐

Cette formation concerne l'utilisation sécurisée des échelles, escabeaux, marchepieds, PIR et PIRL. Elle ne se substitue pas à une analyse de risque préalable ni au choix d'un moyen d'accès ou de travail plus adapté lorsque la situation l'exige.

Modalités d'accessibilité handicap

EVINCEL Formation étudie les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap afin de faciliter leur accès à la formation, dans le respect des exigences de sécurité liées à l'utilisation des échelles, escabeaux, marchepieds, PIR, PIRL et à la prévention des chutes de hauteur.

Toute situation particulière doit être signalée avant l'entrée en formation afin d'analyser les possibilités d'adaptation du parcours, des supports pédagogiques, des modalités d'accueil ou des conditions d'évaluation.

Les aménagements sont étudiés au cas par cas, en lien avec le participant, l'entreprise et, si nécessaire, les acteurs compétents du handicap.

Les adaptations mises en place ne doivent pas compromettre la sécurité du participant, du groupe ou du formateur, notamment lors des exercices pratiques portant sur la vérification, l'installation, la stabilisation, la montée, la descente et l'utilisation des équipements.

Pour toute demande d'aménagement, contactez EVINCEL Formation avant le démarrage de la formation : contact@evincel.fr – 04 78 22 58 98.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : UtilEchelEscaMa-20260814



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427



Durée

7.00 Heures **1** Jour 2 à 10 personnes par groupe

Effectif



Contactez-nous !

**Le service Formation
Responsable pédagogique**

**Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr**

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : UtilEchelEscaMa-20260814

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427